



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rôle du secteur de la recherche dans la lutte contre l'épidémie de covid-19

Question au Gouvernement n° 2848

Texte de la question

RÔLE DU SECTEUR DE LA RECHERCHE DANS LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

M. le président. La parole est à M. Marc Delatte.

M. Marc Delatte. Ma question, à laquelle s'associe mon collègue François de Rugy, s'adresse à Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Madame la ministre, les chercheurs sont en première ligne dans la guerre contre le coronavirus et forment un bataillon d'excellence. Que ce soit à l'Institut Pasteur, où plus de 300 d'entre eux sont mobilisés, à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale – INSERM – ou dans d'autres centres de recherche, des femmes et des hommes travaillent d'arrache-pied pour trouver des solutions efficaces contre le virus.

La recherche médicale française est, depuis des siècles, à la pointe de la recherche internationale. Nous le devons à de grands noms de notre histoire : Louis Pasteur et Marie Curie, bien évidemment, mais aussi, plus près de nous, Jules Hoffmann ou encore Françoise Barré-Sinoussi.

Cette excellence est également le fruit d'un engagement permanent de l'État depuis des décennies. En annonçant l'affectation de 5 milliards d'euros supplémentaires à la recherche, dont 1 milliard dédié à la santé, le Président de la République affirme la volonté de la France, au sein de l'Europe, de demeurer à la pointe de la recherche internationale.

S'il est trop tôt pour déterminer la répartition précise de ces crédits supplémentaires, il convient de noter que des financements d'urgence ont d'ores et déjà été attribués à onze projets de recherche liés au Covid-19. Portés par des chercheurs français d'excellence, ces projets sont une source d'espoir pour nous tous. Pouvez-vous, madame la ministre, nous apporter davantage d'informations à leur sujet et, peut-être, nous renseigner sur les premières grandes orientations retenues pour l'allocation des crédits supplémentaires destinés à la recherche ?

Par ailleurs, les entreprises du secteur des biotechnologies, souvent dotées d'une agilité unique dans le paysage de la recherche médicale, sont aujourd'hui confrontées à des difficultés pour présenter leurs projets liés au Covid-19 aux pouvoirs publics et obtenir, lorsque ces projets sont jugés pertinents, des financements en urgence. Aussi, madame la ministre, ne serait-il pas possible d'instaurer un fonds de soutien à ces projets thérapeutiques spécifiques au Covid-19 portés par les entreprises des biotechnologies, lorsqu'ils peuvent passer au stade de l'essai clinique, dans un délai court ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.* Vous avez eu

raison, monsieur le député, de rappeler l'excellence de la recherche française et la façon dont elle s'est engagée. Grâce au dispositif baptisé REACTing, nous avons pu poursuivre une veille épidémique et maintenir en alerte, depuis d'anciennes crises comme celles du Zika et du chikungunya, des équipes de recherche spécialisées en infectiologie. Cela nous a permis, dès le mois de février, de soutenir vingt projets de recherche lancés en urgence, notamment de premiers tests cliniques. C'est aussi ce qui nous a permis d'apporter notre soutien, à hauteur de 16 millions d'euros, à quarante-quatre projets soumis à l'Agence nationale de la recherche.

Plus globalement, un fonds de 50 millions d'euros supplémentaires a été débloqué pour s'assurer que pas un seul projet susceptible de nous renseigner sur le virus, que ce soit sur ses modes de propagation, sur les liens entre les aspects cliniques et la réponse immunitaire, ou encore sur ses différentes formes de réplication selon les populations concernées, ne soit exclu du financement.

Au-delà de ces projets en biologie, nous finançons aussi des projets relevant des sciences humaines et sociales pour nous permettre de mieux comprendre la réaction des populations à ce que nous vivons actuellement, notamment au confinement. Ces projets doivent aussi nous permettre de mieux lutter contre les fausses nouvelles, qui font parfois autant de mal que l'infection virale elle-même, ou encore d'assurer la meilleure compréhension possible, par nos concitoyens, de la situation exceptionnelle qu'ils subissent.

En sus, 4 milliards d'euros seront mis à disposition de l'ensemble des acteurs qui sauront apporter des solutions technologiques ou thérapeutiques, dont les entreprises du secteur des biotechnologies font bien sûr partie. Le rôle du comité analyse, recherche et expertise est de nous proposer toute solution qui soit viable très rapidement, et de porter un regard scientifique sur les projets que nous proposeront ces entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Marc Delatte](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2848

Rubrique : Recherche et innovation

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 avril 2020](#)